

TABLEAU DES TERMES

DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, COUR SUPERIEURE ET DE LA COUR DE CIRCUIT.

	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Aout.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Decembre.
COUR DU BANC DE LA REINE.												
10. <i>COMME COUR D'APPEL.</i>												
1. QUEBEC	7-15						1-12					
2. MONTREAL			1-12							1-12		
20. <i>COMME COUR CRIMINELLE.</i>												
1. QUEBEC	20-30						14-24					
2. MONTREAL			14-29							14-29		
3. TROIS-RIVIERES		2-8							11-17			
4. SHERBROOKE		12-18							1-7			
COUR SUPERIEURE.												
1. QUEBEC ET MONTREAL				1-20					1-20			1-20
2. TROIS-RIVIERES					1-12						1-12	
2. SHERBROOKE	20-31						16-27					
COUR DE CIRCUIT,												
DISTRICT DE QUEBEC.												
QUEBEC												
RIMOUSKI	19-28				19-25				19-28			
KAMOURASKA		1-10				1-10				1-10		
ST. THOMAS		13-22				13-22				13-22		
LEEDS		16-25				19-28				20-29		
BEAUCE			1-10				1-10				1-10	
LOTBINIERE			13-22				13-22				13-22	
PORTNEUF	7-16				7-16				7-16			
SAGUENAY			1-10				1-10			1-10		
CHICOUTIMI												
COUR DE CIRCUIT,												
DISTRICT DE MONTREAL.												
MONTREAL												
BERTHIER	21-30				21-30				21-30			
L'ASSOMPTION			1-10				1-10				1-10	
TERREBONNE			12-21				12-21				12-21	
DEUX-MONTAGNES	7-16				7-16				7-16			
OTTAWA	20-29				20-29				20-29			
VAUDREUIL			1-10				1-10				1-10	
BEAUHARNOIS			12-21				12-21				12-21	
ST. JEAN		10-19				10-19				10-19		
MISSISKOUI		21-30				21-30				21-30		
ST. HYACINTHE		10-19				10-19				10-19		
RICHELIEU		21-30				21-30				21-30		
COUR DE CIRCUIT,												
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.												
TROIS-RIVIERES												
YAMASKA		10-19				10-19				10-19		
GENTILLY			10-19				10-19				10-19	
COUR DE CIRCUIT,												
DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.												
SHERBROOKE												
RICHMOND			10-19						10-19			
EATON					1-10						1-10	
STANSTEAD					15-24						15-24	

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'Août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de Février, Mars, Avril, Juin, Juillet, Octobre et Novembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de Février, Mars, Avril, Juin, Septembre, Octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de Décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de Janvier, Février, Mai, Juin, Septembre et Novembre, chaque année.